

16:14 | 26/05/2008 | Le Point.fr

La bonne conduite pour payer moins cher son assurance auto

Par **Jamila Aridj**



Illustration © Philippe Mirkovic / MAXPPP

Imprimez Réagissez Classez

Comment, quand et sur quelles routes conduisez-vous ? En échange de ces informations, les assureurs sont prêts à pratiquer un rabais sur les primes d'assurance. Le concept appelé " *Pay as you drive* " (payez comme vous conduisez) - né aux États-Unis en 1996 et très en vogue dans les pays anglo-saxons - a d'abord subi les réticences de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) avant que celle-ci n'accorde partiellement son feu vert à l'assureur mutualiste MAAF et au courtier Solly Azar.

Boîte noire

Alors comment ça fonctionne ? Un boîtier noir (dont l'installation est à la charge de la MAAF), intégrant un GPS pour la localisation et utilisant la technologie GSM pour la transmission de données, est relié à l'ordinateur de bord du véhicule. Il permet de relever à la fois le nombre de kilomètres parcourus, le temps de conduite, les créneaux horaires (dont la conduite de nuit et notamment le week-end) et le type de routes empruntées (départementale, nationale, autoroute).

Pour autant, les dépassements de vitesse ne seront pas enregistrés, la CNIL ayant refusé à la mutuelle de constituer un fichier des infractions. Le reste des données permettra à la MAAF d'élaborer une grille de tarification en vue des futurs développements de son offre. L'assuré recevra une réduction de 8 % de sa prime automobile s'il roule entre 8.000 et 12.000 km par an, et 12 % de rabais s'il affiche au compteur moins de 8.000 km. Si le "contrat de kilométrage" n'est pas respecté, l'assuré ne pourra renouveler cet engagement l'année suivante. Dans un premier temps, la MAAF a décidé de limiter le concept à 3.000 automobilistes.

Un marché prometteur

Autre groupe à avoir été autorisé par la CNIL : le courtier d'assurance Solly Azar, qui commercialisera à partir du 2 juin une offre plus aboutie, destinée aux jeunes conducteurs. Elle comprend une prime de base mensuelle pour un forfait de 1.000 kilomètres par mois, puis une tarification de 30 centimes par kilomètre supplémentaire. Tout déplacement entre minuit et 6 heures du matin est facturé 20 euros. Selon les estimations du courtier, le conducteur novice pourra réaliser "jusqu'à 40 % d'économie sur sa prime d'assurance automobile".